La création d'entreprise par une femme

Description

La création d'entreprise par une femme est soumise à de nombreuses contraintes, personnelles comme professionnelles. Pour soutenir les initiatives féminines, de multiples programmes d'aide et d'accompagnement pour <u>créer une entreprise</u> sont déployés. Ils sont notamment proposés par des :

- Organismes publics;
- Structures privées.

Le soutien peut prendre la forme d'un appui financier ou d'un accompagnement dans la mise en œuvre. Il peut aussi s'agir d'un suivi du développement de l'activité de l'entreprise.

Créez votre entreprise en ligne

Quelles sont les aides à la création d'entreprise qui sont destinées à la femme ?

Les <u>aides à la création d'entreprise</u> visent essentiellement à améliorer les opportunités offertes aux femmes qui souhaitent se lancer dans une activité économique. En d'autres termes, elles contribuent à leur **autonomie financière**. Au-delà de ces objectifs, il s'agit de rétablir la parité dans le domaine de l'entrepreneuriat.

Bon à savoir : l'accompagnement se traduit essentiellement par des formations sur des thématiques relatives à la <u>gestion d'entreprise</u>. Il est aussi question d'un appui technique lors des autres étapes de la création.

CLEFE ou Clubs locaux d'épargne pour les femmes qui entreprennent

Les CLEFE sont réservés au financement des projets portés par des femmes. Les fonds sont constitués par l'épargne périodique versée par chaque membre. Lemontant des cotisations mensuelles peut varier de **15 à 140 euros**. Chaque club estconstitué de 5 à 15 membres.

Les clubs sont accessibles à toutes les femmes entrepreneures. Ces dernières peuvent prétendre à un prêt avec des conditions plus intéressantes que celles proposées par les banques traditionnelles. Concrètement, le taux d'intérêt pratiqué est faible et le prêt est accordé sans qu'un apport initial ou une garantie soit nécessaire.

À noter : une fois l'activité mise en place, le prêt doit être remboursé par le biais de versements mensuels composés par les intérêts et une partie du capital. Il incombe au gérant du club de répartir les sommes reçues aux membres.

Garantie Égalité Femme

Il s'agit d'un **fonds de garantie** qui vise à permettre l'accès des femmes au crédit bancaire. Il reste valable qu'il s'agisse d'une création ou d'un <u>rachat de société</u>. Créé par France Active, ce dispositif permet de couvrir les prêts bancaires contractés par les femmes. Le fonds est débloqué sans considération de la <u>forme juridique</u> de l'entreprise ou du secteur d'activité.

Il s'adresse autant aux femmes au chômage qu'à celles qui sont en situation de précarité. Encore faut-il qu'elles envisagent de créer leur propre entreprise ou d'en reprendre une. Le prêt couvert doit répondre à certaines conditions, à savoir :

- Servir d'investissements ou pallier un besoin en fonds de roulement ;
- Avoir une durée d'au moins 24 mois.

Par ailleurs, la garantie peut couvrir **jusqu'à 80 % du crédit bancaire**, avec une limite fixée à 50 000 euros.

Bon à savoir : le coût de la Garantie Égalité Femme s'établit à 2,5 % de la somme couverte.

Force femmes

Force femmes est un réseau privé qui vient en aide aux entrepreneures de plus de 45 ans désirant **créer une entreprise ou retrouver un emploi**. Présente dans 15 villes, l'association reconnue d'intérêt public intervient principalement dans

l'accompagnement. La création d'entreprise par une femme de plus de 45 ans s'avère alors plus accessible avec cette aide.

Il s'agit notamment de fournir :

- Une aide à la concrétisation de projet (valider l'<u>idée de création d'entreprise</u> ou encore créer un business plan) ;
- Un coaching individualisé;
- Des formations organisées avec des professionnels.

Que faut-il savoir sur la création d'entreprise en tant que femme ?

La création d'entreprise par une femme devient de plus en plus fréquente. En effet, les femmes sont de plus en plus nombreuses à intégrer le cercle des créateurs d'entreprise. Pour les soutenir dans leurs démarches, divers programmes d'accompagnement et d'appui ont été mis en place. Leurs résultats sont plus ou moins satisfaisants.

Nombre de femmes entrepreneures en augmentation constante

Selon les statistiques, les femmes entrepreneures ont représenté 27,2 % des dirigeants d'entreprise en France en 2019, contre 72,8 % du côté des hommes. Si l'écart est important, le nombre de femmes entrepreneures ne cesse de progresser chaque année. Cette évolution démontre l'engagement des pouvoirs publics en faveur de l'amélioration de la parité dans l'entrepreneuriat.

À noter : les entreprises créées par des femmes sont majoritairement <u>individuelles</u> ou des SARL.

Idées de création d'entreprise pour les femmes

Les femmes privilégient certains secteurs d'activité pour lancer une activité :

- Les services (notamment le conseil aux entreprises et le service à la personne) ;
- L'habillement et la mode (créer sa marque de vêtements par exemple) ;
- L'action sociale :
- La santé.

Ainsi, la diversification reste à améliorer. En effet, la participation des femmes dans certains secteurs est encore très faible. Par exemple, elles ne représentent que **11 % dans le secteur de la technologie**. Le constat est le même du côté des <u>start-up</u>.

À noter : les motivations des femmes pour créer une entreprise sont à peu près les mêmes que celles évoquées par les hommes. Dans les deux cas, l'acquisition d'une indépendance financière et le retour à l'emploi après une période de chômage sont souvent cités.

Évolution dans un environnement masculin

Malgré l'augmentation du nombre de femmes entrepreneures, plusieurs obstacles persistent. En effet, l'environnement reste **dominé par les hommes**. Par ailleurs, dans la plupart des cas, les préjugés sont difficiles à surmonter.

Ainsi, les femmes entrepreneures doivent évoluer dans un milieu où elles peinent à obtenir la confiance de leurs pairs. Pour réussir, elles doivent fournir plus d'efforts et faire montre de détermination dans leurs démarches.

Bon à savoir : les femmes dirigeantes sont plus qualifiées que les hommes. D'après les statistiques, 72 % d'entre elles ont un master ou un doctorat, contre 62 % des hommes.

Voici une vidéo pour mieux comprendre comment créer son entreprise :

Quels sont les accompagnements dont elle peut bénéficier ?

De nombreux appuis sont proposés pour aider les femmes à créer leur entreprise. En effet, plusieurs organismes, publics et privés, ont développé des programmes spécialement conçus pour les projets portés par des femmes.

À noter : toutes les aides accessibles aux hommes s'adressent également aux femmes. Tel est notamment le cas de l'aide aux créateurs et repreneurs d'entreprises (ACRE).

Réseaux d'entrepreneuriat féminin

Business O Féminin

Business O Féminin est un club spécialement créé pour les femmes qui souhaitent être conseillées dans leurs démarches de création d'entreprise ou de reconversion. Le principe est d'organiser des ateliers et des conférences sur des thèmes variés (entrepreneuriat, carrière, développement personnel...). Ces événements sont préparés avec des experts et des professionnels et visent l'émancipation des femmes.

Entreprendre ensemble

Entreprendre ensemble est une association créée par les collectivités locales. Elle œuvre dans l'accompagnement des femmes dans leurs projets à travers un suivi individuel, mais également grâce à des ateliers collectifs. L'objectif d'Entreprendre ensemble est d'appuyer les projets ayant un impact social.

Réseau des Femmes Chefs d'Entreprise

Le réseau des Femmes Chefs d'Entreprise (FCE) est une association qui regroupe des dirigeantes de société. Il vise à développer un réseau d'échanges et de mise en relation entre professionnelles. Par ailleurs, il entend favoriser le développement des structures dirigées par des femmes grâce à un accompagnement et diverses formations. Son principal but est de **renforcer l'entrepreneuriat féminin**.

Réseau des Mampreneurs

Le réseau des Mampreneurs regroupe des femmes qui sont à la fois mères et entrepreneures. Il vise à apprendre à ses membres à **allier travail et vie de famille**. Par des ateliers, des rencontres ou des réunions régulières, le réseau entend accompagner chaque femme dans la validation de son idée d'entreprise. Il aide également les entrepreneures à développer leurs relations pour trouver des solutions adaptées à leurs problématiques.

Accompagnement des réseaux privés

Action'elles

Action'elles est une association de femmes chefs d'entreprise ou créatrices d'activité. Son objectif est de mettre en place un réseau efficace, apte à **orienter les membres** dans leurs démarches de création de société. Cette association assiste aussi les femmes dans le développement de structures déjà existantes. La mise en réseau et les formations sont des points centraux de son accompagnement.

Les Pionnières

Les Pionnères est une structure qui intervient en France métropolitaine, mais également en outre-mer et dans d'autres pays. Il s'agit d'un incubateur qui s'adresse aux femmes qui veulent **entreprendre dans des domaines innovants**. Ce réseau offre un accompagnement individuel de qualité à chaque femme admise dans le programme, depuis l'idée d'entreprise jusqu'à la mise en œuvre.

Accompagnement des structures publiques

Dispositif NACRE

L'accompagnement des structures publiques revêt également une importance particulière pour la promotion des femmes entrepreneures. Le dispositif <u>NACRE</u> (Nouvel accompagnement pour la création ou la reprise d'entreprise) est un programme de l'État. Destiné aux **personnes sans emploi**, il comprend 3 volets :

- L'assistance pour le montage du projet ;
- L'appui au financement avec l'octroi d'un prêt à taux zéro, d'un montant compris entre 1 000 et 10 000 euros, remboursable sur 5 ans et qui ne nécessite pas de caution;
- L'accompagnement avec accès à une aide technique dans les 3 années qui suivent la création de la structure.

Formations

Les <u>formations à la création d'entreprise</u> sont indispensables pour les futures entrepreneures. Elles leur permettent **d'accumuler des connaissances ou de consolider leurs acquis**.

Les principales structures publiques à contacter sont :

• Les Chambres de commerce et d'industrie ;

LEGALPLACE

- La Chambre des métiers et de l'artisanat ;
- L'Agence France Entrepreneur.

Les formations sont également l'occasion de rencontrer des experts et d'échanger avec eux.